

Comité de secteur

2021

Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne

📍 7 allées de Tourny - CS 81225 - 24019 PERIGUEUX cedex ☎ 05 53 06 62 00 ✉ accueil@sde24.fr

● Réseau électrique ● Réseau gaz ● Eclairage public ● Mobilité durable ● Transition énergétique

[sde24.fr](https://www.sde24.fr)

Mesdames, Messieurs,
Cher(e)s Collègues,

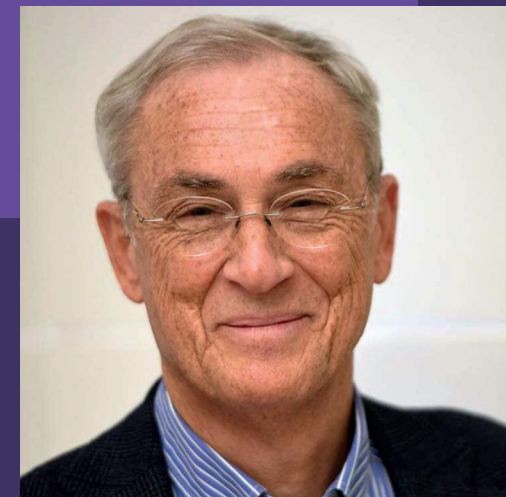
**Une nouvelle mandature s'engage
pour notre institution.**

Aménageurs nous le resterons, mais
sachez que nous devons intégrer nos
missions dans le cadre de notre
compétence de transition énergétique.

Soyons, encore plus, au service de nos
communes, et donc de leurs habitants :
à nous de démontrer que nous
sommes dignes d'un **Service Public
d'Énergie de Proximité.**

Le Vice-président de votre secteur
pourra donc compter sur vous au
quotidien.

Soyez en déjà remercié !



Philippe DUCENE

Président du SDE 24
Vice-président de la FNCCR

Réseau électrique ●

Réseau gaz ●

Eclairage public ●

Mobilité durable ●

Transition énergétique ●

1. Présentation

- Le Guide du délégué
- Organisation du Syndicat
- Statuts et compétences
- Ressources du SDE 24
- La Maison du SDE 24
- Le Groupe Energie 24

2. Réseau électrique

- Répartition de la maîtrise d'ouvrage
- Programme de travaux
- Autorisations d'urbanisme
- Raccordements électriques et extensions

3. Eclairage public

- Missions du SDE 24
- Programmes de travaux
- Nouvelle donne de l'éclairage public
- La Régie 24 – Eclairage Public & Maintenances

4. Réseau gaz

- Service public de distribution de gaz
- Distribution de gaz

5. Mobilité durable

- Le réseau Mobive à l'échelle régionale
- Déploiement du réseau Mobive

6. Transition énergétique

- Missions du SDE 24
- Conventions « Paquet Energie-Climat »

7. SEM 24 Périgord Energies

- Participation du SDE 24

Présentation

Le Guide du délégué

Découvrez à travers ce guide toutes les informations utiles à votre fonction de délégué.

Disponible en téléchargement sur le site www.sde24.fr :

- Rubrique Publications
- Documentations SDE 24



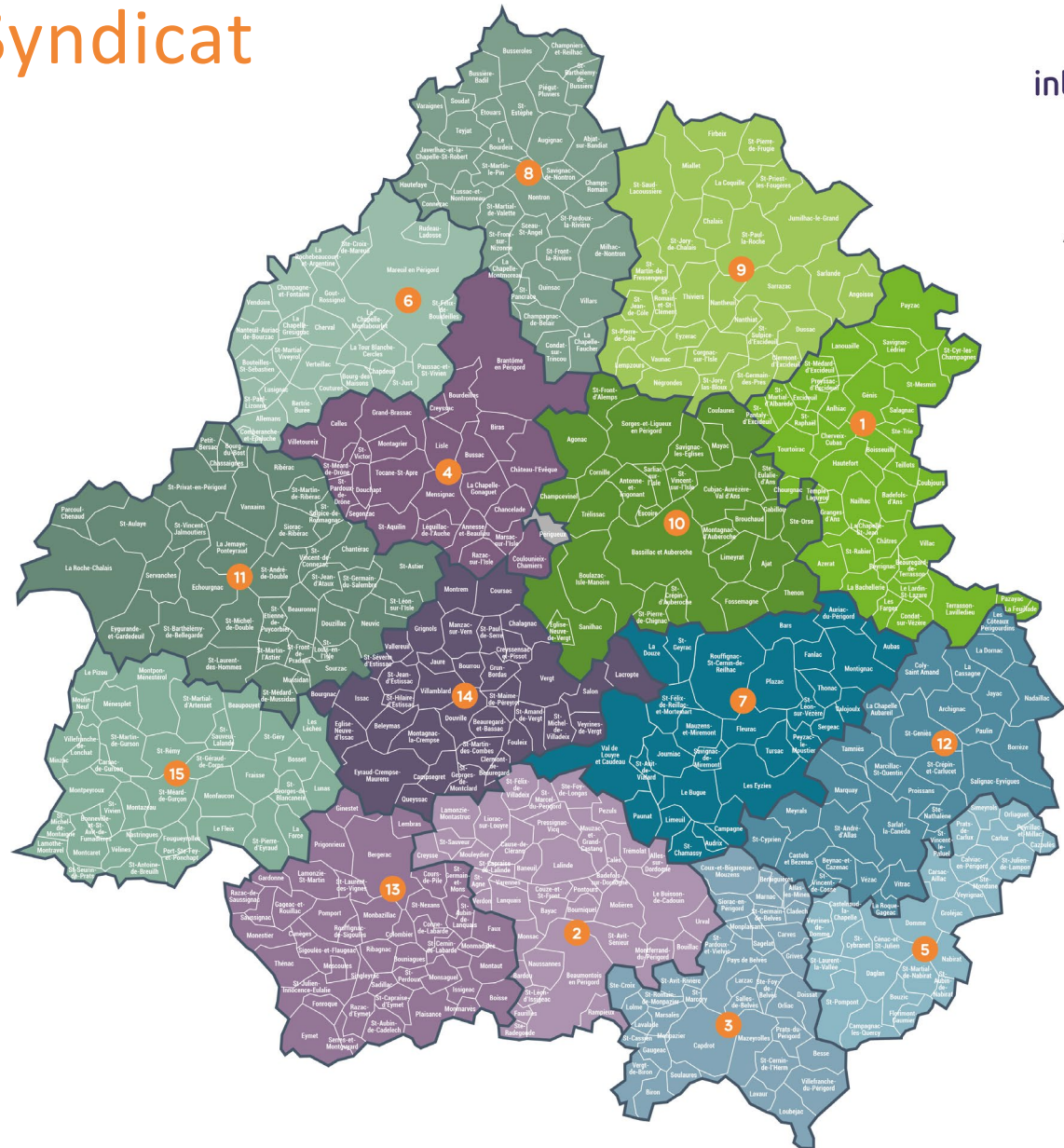
Organisation du Syndicat

- **L'exécutif** : Le Président
- **Le Comité stratégique** : Le Président et les 4 premiers Vice-présidents
- **Le Bureau** : 23 membres délégués, dont le Président et les 15 Vice-présidents
- **Le Comité syndical** : 74 membres délégués
- **Les Bureaux territoriaux opérationnels (BTO)**
- **Les Comités de secteur**
- **Les Commissions thématiques** (Transition énergétique, Mobilités durables, Travaux d'Electrification Rurale et d'Eclairage Public, Activités gaz, Régie Eclairage Public...)
- **Les Commissions consultatives** (CCSPL, CCPE)

Organisation du Syndicat

505 communes
15 secteurs d'énergies
2024 délégués
titulaires et suppléants
désignés par les communes

2^{ème} donneur d'ordre public du Département
> 36 M€ d'investissement annuel en moyenne
> 2,5 M€ de fonctionnement



Secteurs intercommunaux d'énergies

- 1 **Auvézère - La Bachellerie**
- 2 **Beaumont - Cause**
- 3 **Belvès - Monpazier**
- 4 **Périgieux Ouest Bourdeilles - Tocane**
- 5 **Domme - Carlux**
- 6 **Mareuil - Verteillac**
- 7 **Le Bugue - Rouffignac**
- 8 **Nontron - Piégut**
- 9 **Nord Dordogne Champagnac**
- 10 **Périgieux Est Savignac**
- 11 **Ribérac - Neuvic Mussidan**
- 12 **Sarlat - Salignac**
- 13 **Sigoulès - Issigeac**
- 14 **Vergt - Villamblard**
- 15 **Villefranche - La Force**
- **Périgieux**

Statuts et compétences

Le SDE 24 organise le service public de distribution d'électricité et de gaz pour l'ensemble des communes du département.

Il exerce à ce titre des compétences de base et peut être habilité à exercer, sur demande des collectivités membres, des compétences à caractère optionnelles :

Eclairage public, communications électroniques, achat énergies, gestion de l'énergie, infrastructures de charge pour véhicules électriques, production et distribution d'électricité ou de gaz d'origine renouvelable.

Ressources du SDE 24

En Fonctionnement :

- **Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)**

En 2019, cet impôt payé par chaque foyer sur leur facture d'électricité représentait 9,5 M€, dont 1,4 M€ reversé aux communes.

- **Redevances de concession R1** versées par Enedis et GrDF
- **Redevances pour la maintenance de l'éclairage public** versée par les communes
- **Cotisations des EPCI** au « Paquet Energie-Climat »
- **Primes CEE** (Certificats d'Economies d'Energie)

Ressources du SDE 24

En Investissement :

- **CAS-FACE.** Cette aide versée par l'Etat pour l'amélioration du réseau électrique en communes rurales représentait 11,2 M€ en 2020.
- **Redevances de concession R2** versées par Enedis et GrDF
- **Part Couverte par le Tarif (PCT)** versée par Enedis
- **Participation aux travaux d'effacement** versée par Enedis et les communes au titre de l'Article 8 du contrat de concession
- **Participations aux travaux** (EP, télécommunication, extension...) versées par les collectivités, les particuliers et les professionnels
- **Subventions** pour des projets de transition énergétique par exemple

La Maison du SDE 24



Partenaires institutionnels



Membre de l'Entente Régionale

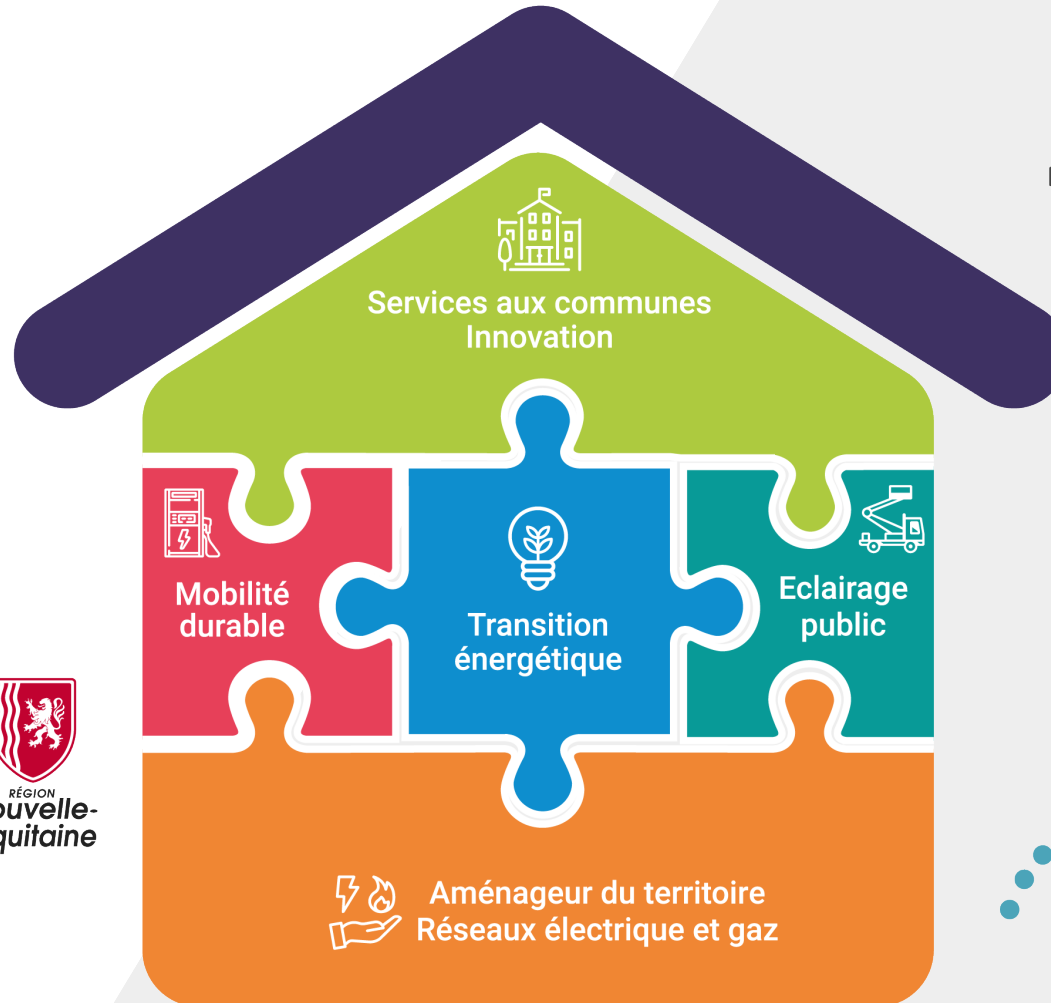


FDEE 19 - SDEC 23 - SDE 24 - TE 47
SDEEG 33 - SDEER 17 - SDEG 16
SDEPA 64 - SEHV 87 - SIEDS 79
Energies Vienne 86 - SYDEC 40
Syndicat de la Diège 19

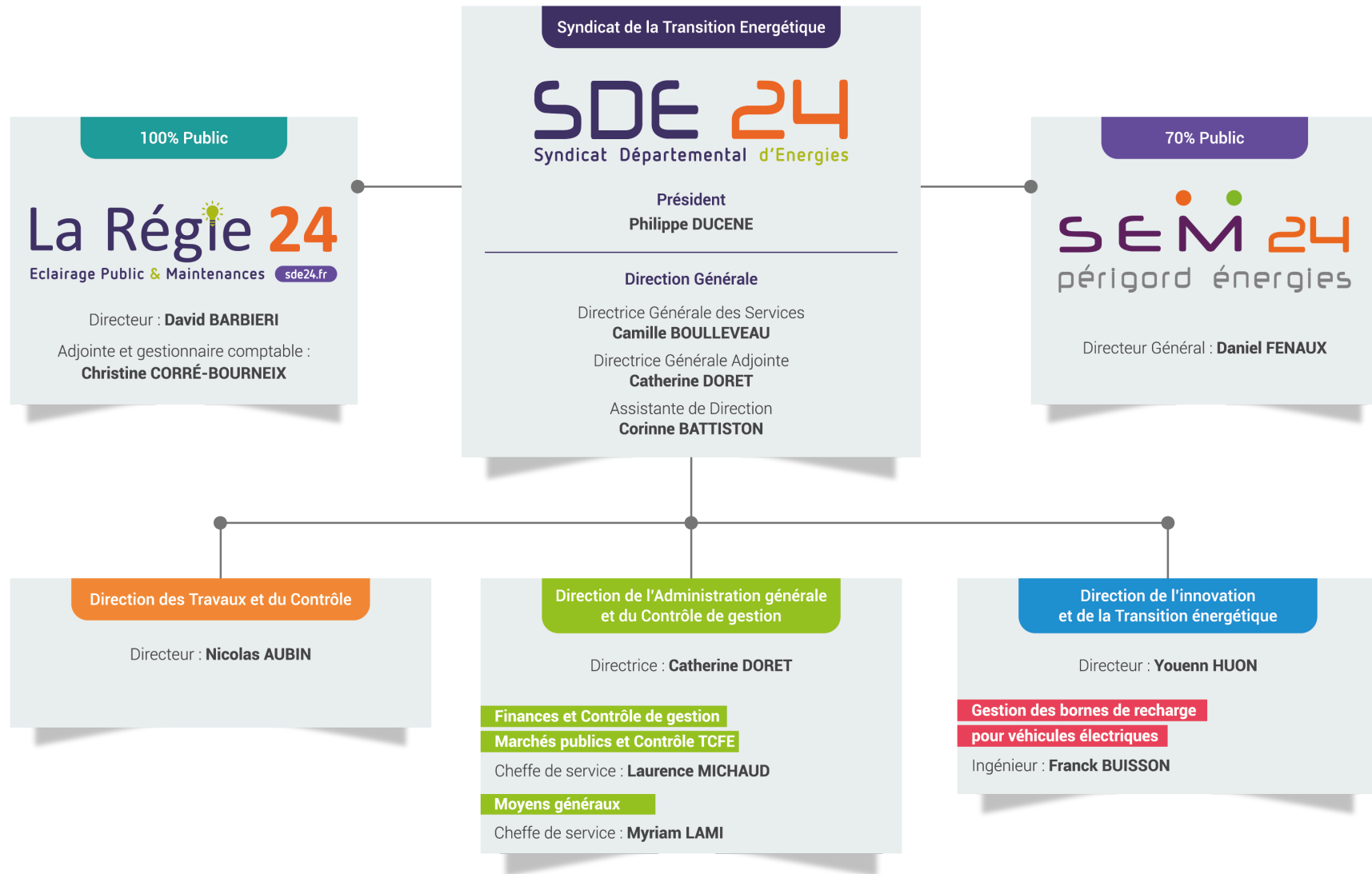
Partenaires SDE 24



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS



Le Groupe Energie 24



Réseau électrique

Répartition de la maîtrise d'ouvrage

Origine des travaux	Catégorie de communes	
	Urbaine (23 communes) hors Périgueux	Rurale (481 communes)
Levée de contrainte électrique des réseaux BT – Renforcement des réseaux	Enedis	SDE 24
Levée de contrainte électrique des réseaux HTA	Enedis	Enedis
Amélioration de la continuité d'alimentation du réseau concédé – Sécurisation des réseaux	Enedis SDE 24	SDE 24
Extension HTA	Enedis	Enedis
Raccordement au réseau - Extension individuelle (< 3 points de livraison) ou sous maîtrise d'ouvrage communale / intercommunale =< 36 kVA	SDE 24	SDE 24
Raccordement au réseau - Tarif jaune > 36 kVA et < 250 kVA	Enedis	SDE 24

Répartition de la maîtrise d'ouvrage

Origine des travaux	Catégorie de communes	
	Urbaine (23 communes) hors Périgueux	Rurale (481 communes)
Extension BT pour le raccordement d'un collectif (> 3 Points de livraison) ou ZAC	Enedis	Enedis
Extension BT pour le raccordement d'une installation de production	Enedis	Enedis
Branchements	Enedis	Enedis
Ouvrages BT sur terrain d'assiette des raccordements collectifs < 3 PDL	SDE 24 (y compris liaison A)	SDE 24 (y compris liaison A)
Ouvrages BT sur terrain d'assiette des raccordements collectifs > 3 PDL	Enedis	Enedis
Intégration des ouvrages dans l'environnement (ART8 ou autres)	SDE 24	SDE 24
Déplacements d'ouvrage	Enedis	Enedis

Programmes de travaux

Le SDE 24 réalise environ 24 M€/an de travaux sur le réseau de distribution d'électricité.

Renforcement

Amélioration des réseaux afin de supprimer les problèmes de tension chez les abonnés.

Sécurisation

Eradication des lignes en fils nus, fragiles et peu résistantes aux aléas climatiques.

Extension

Création de réseaux pour répondre aux demandes de raccordement des particuliers, des professionnels et des collectivités.

Effacement

Intégration des réseaux dans l'environnement en coordination avec les travaux d'aménagement de bourgs réalisés par les communes.

Télécommunications

Enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications pour le compte des communes lors de travaux d'effacement réalisés par le SDE 24.

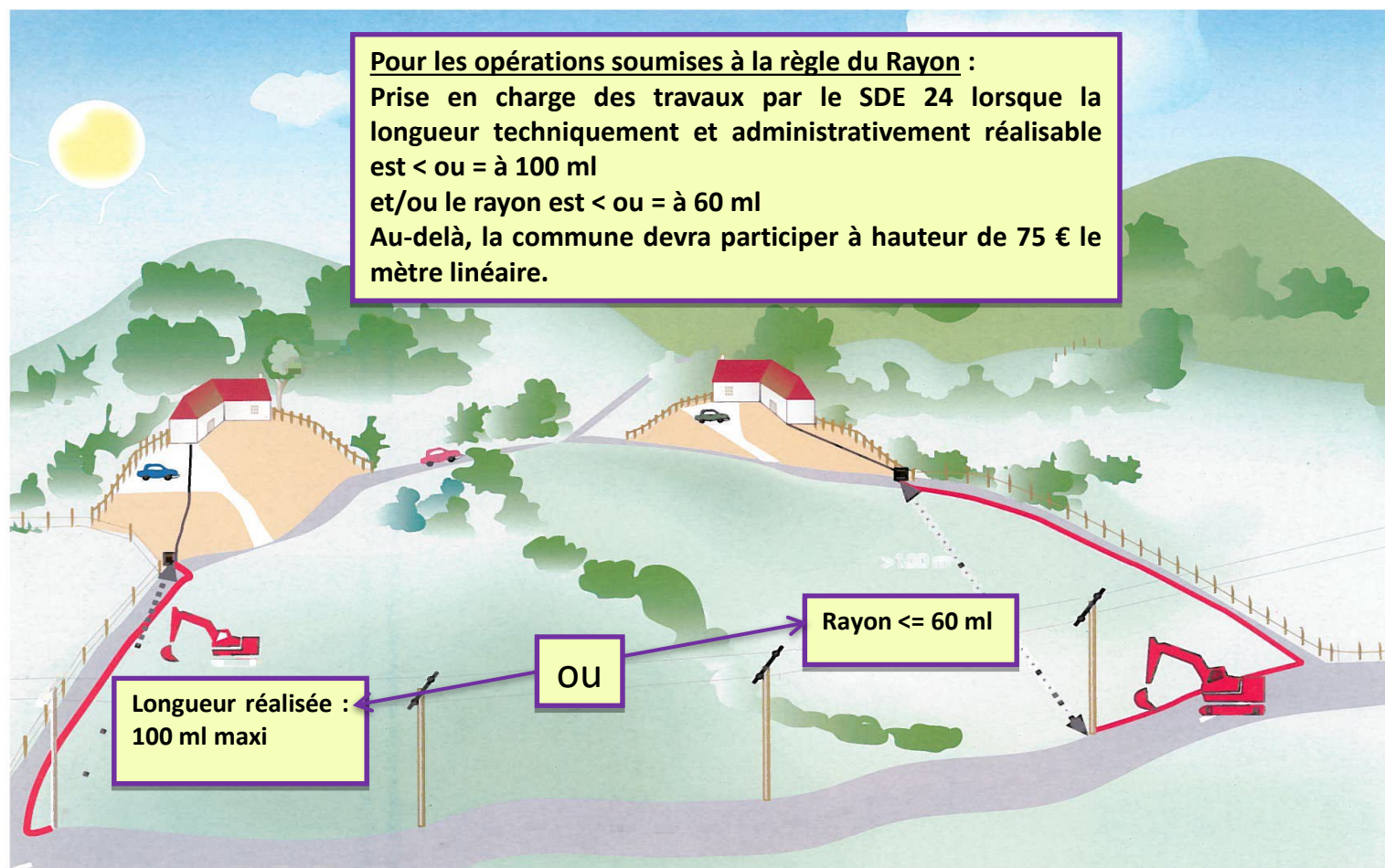
Autorisations d'urbanisme

Le SDE 24 donne son avis sur la desserte électrique lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (CU/PC/DP/PA) sur tout le département de la Dordogne, soit environ 2500 dossiers en 2020.

- Il assiste techniquement les communes dans l'élaboration de leurs projets de documents d'urbanisme.
- Il est en mesure de fournir les renseignements cartographiques nécessaires aux réflexions municipales.
- Le SDE 24 a repris en interne la procédure complète d'instruction des dossiers d'urbanisme en septembre 2019 pour garantir un service de qualité.

Raccordements électriques et extensions

Application de la règle du rayon (60 ml) et/ou des longueurs à construire (100 ml) pour bâtiment à usage d'habitation avec PC ou activité professionnelle dûment justifiée



Eclairage public

Missions du SDE 24

Le SDE 24 assure, par transfert de compétence des communes, la maîtrise d'ouvrage de tous leurs projets d'éclairage public.

A ce titre, le Syndicat gère près de 80 000 points lumineux répartis sur tout le territoire et prend en charge une partie des travaux nécessaires à la **modernisation** du parc et à l'**extension** du réseau.

Les communes peuvent également bénéficier de **l'expertise** technique du Syndicat en matière d'aménagement lumière, d'économies d'énergie...

Depuis 2019, la **maintenance** des équipements est assurée par le Syndicat à travers le service de **La Régie 24 - Eclairage Public & Maintenances**.

En tant qu'acteur engagé dans la transition énergétique, le SDE 24 s'est fixé pour objectif de réduire de 50% la consommation du parc d'éclairage public d'ici 2050.

Programmes de travaux

Le SDE 24 réalise environ 7,4 M€/an de travaux sur le réseau d'éclairage public.

Modernisation

Renouvellement des équipements vétustes de plus de 20 ans et remplacement des luminaires sodium par de la led. Eradication des luminaires "boules", énergivores, peu efficaces et générateurs de pollution lumineuse.

Aménagement

Remplacement des équipements d'éclairage public et, le cas échéant, enfouissement de son réseau lors de travaux d'aménagement et d'embellissement des bourgs. Ces travaux sont coordonnés avec l'effacement des réseaux électriques et de télécommunications.

Extension

Création de nouveaux réseaux d'éclairage public, à l'occasion d'aménagement de lotissements ou d'illuminations de bâtiments. Installation de lampadaires photovoltaïques autonomes, tels que sur des abri-bus scolaires ou sur des sites isolés.

Sinistres

Remplacement des équipements d'éclairage public suite à des dégradations (vandalisme, évènements climatiques, accidents...).

Nouvelle donne de l'éclairage public

Convention de modernisation du parc EP

- Visite d'un technicien en mairie sur rendez-vous
- Diagnostic technique issu de l'inventaire du parc éclairage public de 2019
- Repérage des points lumineux vétustes
- Conseils et proposition d'un plan pluriannuel d'investissement
- Relevé des décisions et paraphe des cosignataires
- Réflexion, échange et débat pour délibération en conseil municipal
- Convention de modernisation du parc EP co-signée



Nouvelle donne de l'éclairage public

Vétusté des foyers d'Eclairage Public par secteur d'énergie

	Vice-Président	Nombre foyers	Nbre foyers vétustes	% vétusté
Secteur 1	L. Armaghianian	7 283	1 468	20%
Secteur 2	S. Maze	5 256	2 108	40%
Secteur 3	B. Faget	1 989	303	15%
Secteur 4	A. Marty	7 368	3 177	43%
Secteur 5	H. Villard	2 631	393	15%
Secteur 6	JM. Thomas	1 737	498	29%
Secteur 7	JP. Lacoste	4 093	835	20%
Secteur 8	M. Chabrol	3 921	1 365	35%
Secteur 9	B. Hageman	3 333	1 408	42%
Secteur 10	A. Buffière	8 983	2 943	33%
Secteur 11	D. Caillou	8 613	3 537	41%
Secteur 12	P. Chevalier	5 814	1 438	25%
Secteur 13	A. Castang	10 468	3 115	30%
Secteur 14	C. Faure	2 026	578	29%
Secteur 15	G. de Miras	5 990	2 768	46%

La Régie 24 – Eclairage public & Maintenances

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SDE 24 a amélioré son offre de service auprès des collectivités, en créant "La Régie 24 - Eclairage Public & Maintenances".

L'objectif est d'optimiser les coûts d'intervention pour les communes, tout en gagnant en réactivité et en qualité de service.

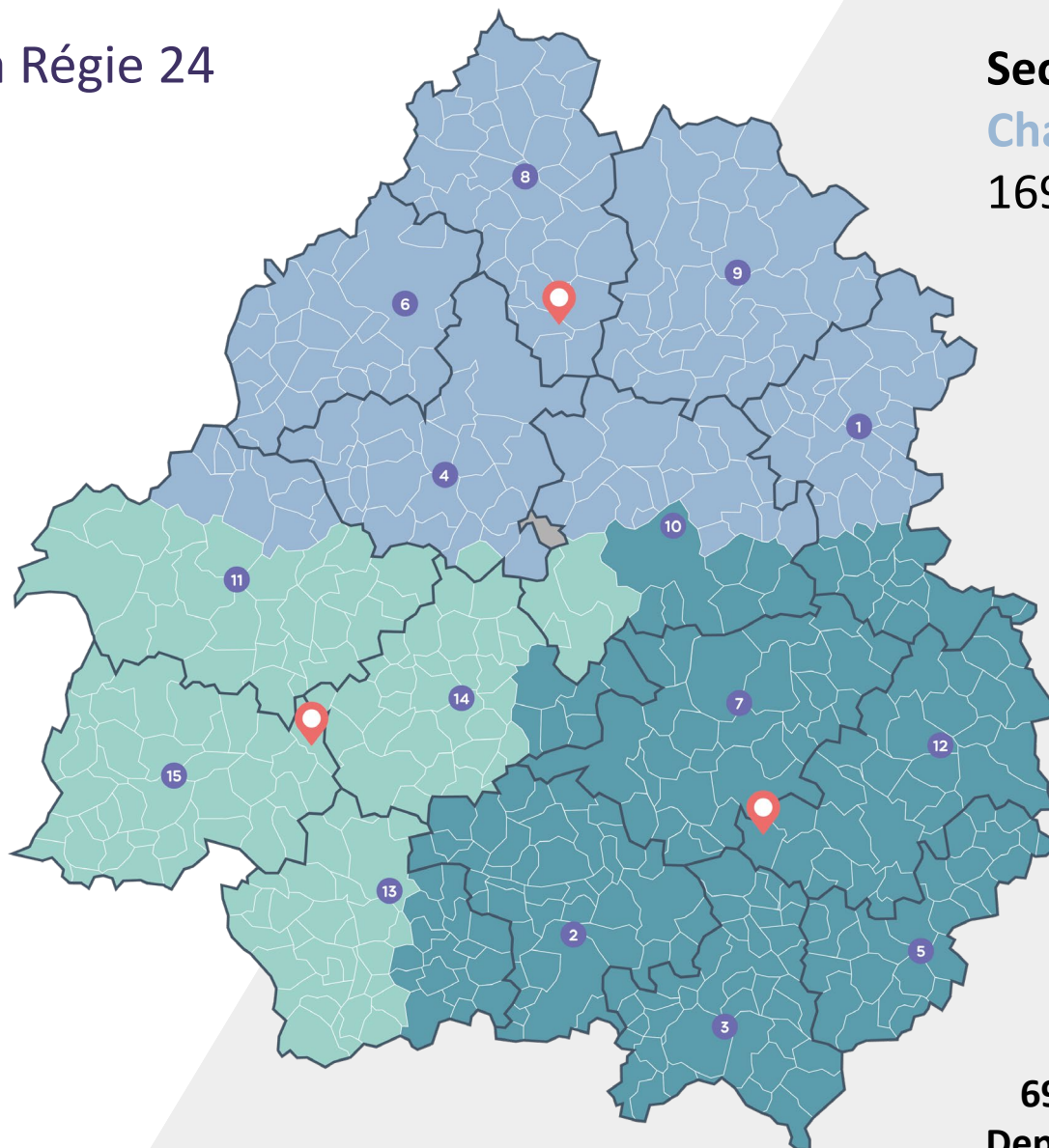
Afin de déployer cette régie sur l'ensemble du département, le Syndicat a investi 1,8 M€ dans la construction de 3 centres d'exploitation implantés stratégiquement sur les communes de : **Saint-Cyprien, Les Lèches et Champagnac de Belair.**



Sectorisation

Les sites de la Régie 24

Chiffres 2020



Secteur

Champagnac-de-Belair

169 communes

295 interventions

Depuis le 01/08/2020

Secteur

Les Lèches

129 communes

1089 interventions

Secteur

Saint-Cyprien

202 communes

694 interventions

Depuis le 01/03/2020



Réseau gaz

Service public de distribution de gaz

Le SDE 24 est l'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz et exerce cette compétence pour le compte de 98 communes du département desservies en gaz.

L'exploitation des réseaux est confiée à **GrDF** pour la distribution en **gaz naturel** et à **Antargaz Energies** et **Primagaz**, dans le cadre de Délégations de Service Public, pour la distribution en **gaz propane**.

Le Syndicat exerce le contrôle des concessions et s'assure que leur mise en œuvre réponde aux exigences des cahiers des charges.

On distingue 2 types de gaz distribués :

- **le gaz naturel** dont les réseaux sont raccordés au réseau national et où le client a le choix de son fournisseur,
- **le gaz propane** dont les réseaux en circuit fermé sont alimentés par des citernes disposées sur le territoire de la commune.

Distribution de gaz

GrDF

Distribution en gaz naturel
via le réseau national

84 communes

49 731 usagers

Antargaz Energies

Distribution en gaz propane

13 communes

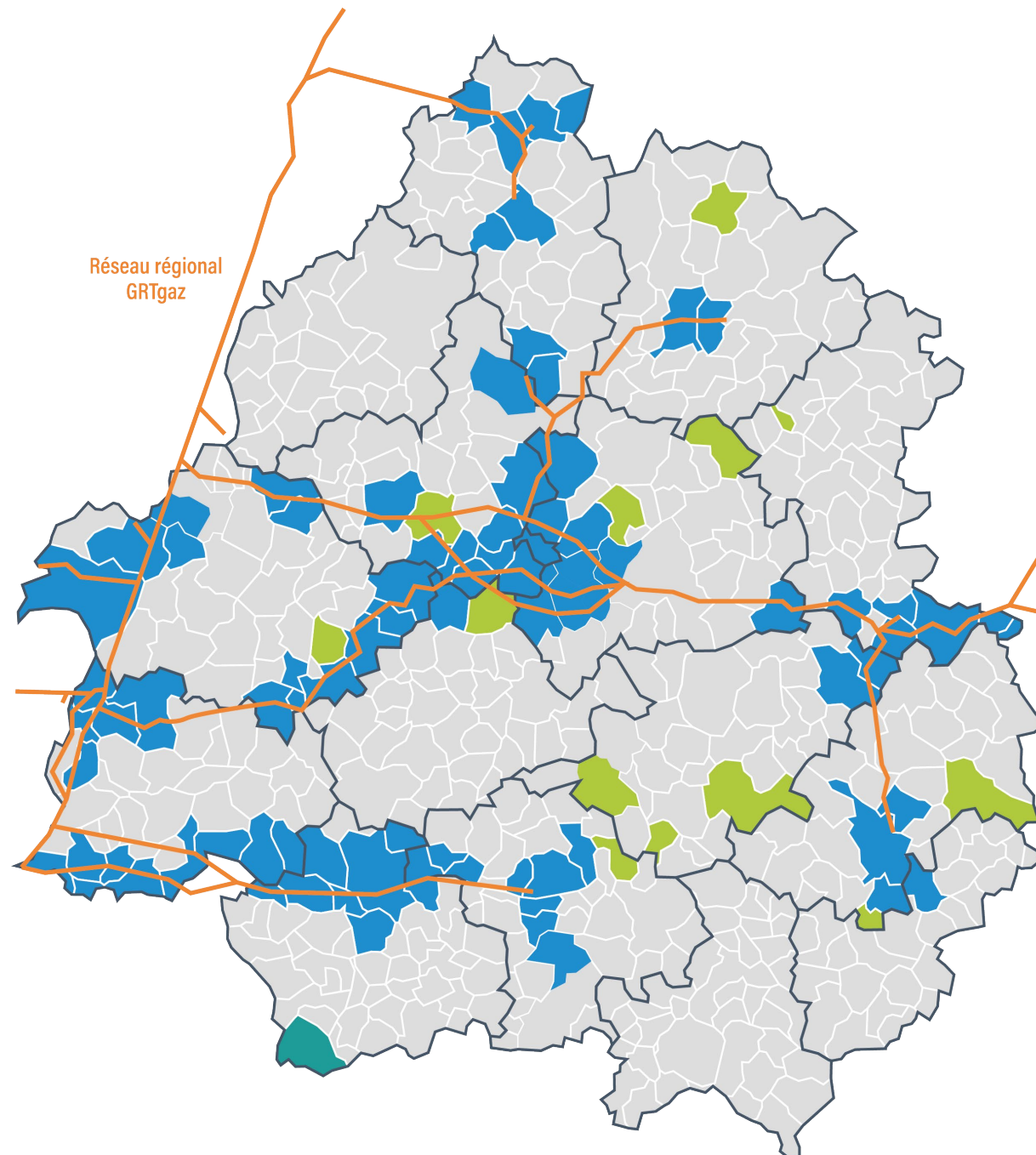
174 usagers

Primagaz

Distribution en gaz propane

1 commune

10 usagers



Mobilité durable

Le réseau Mobive à l'échelle régionale

En 2017, le SDE 24 se lançait dans un projet ambitieux : développer un nouveau service public de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Dordogne.

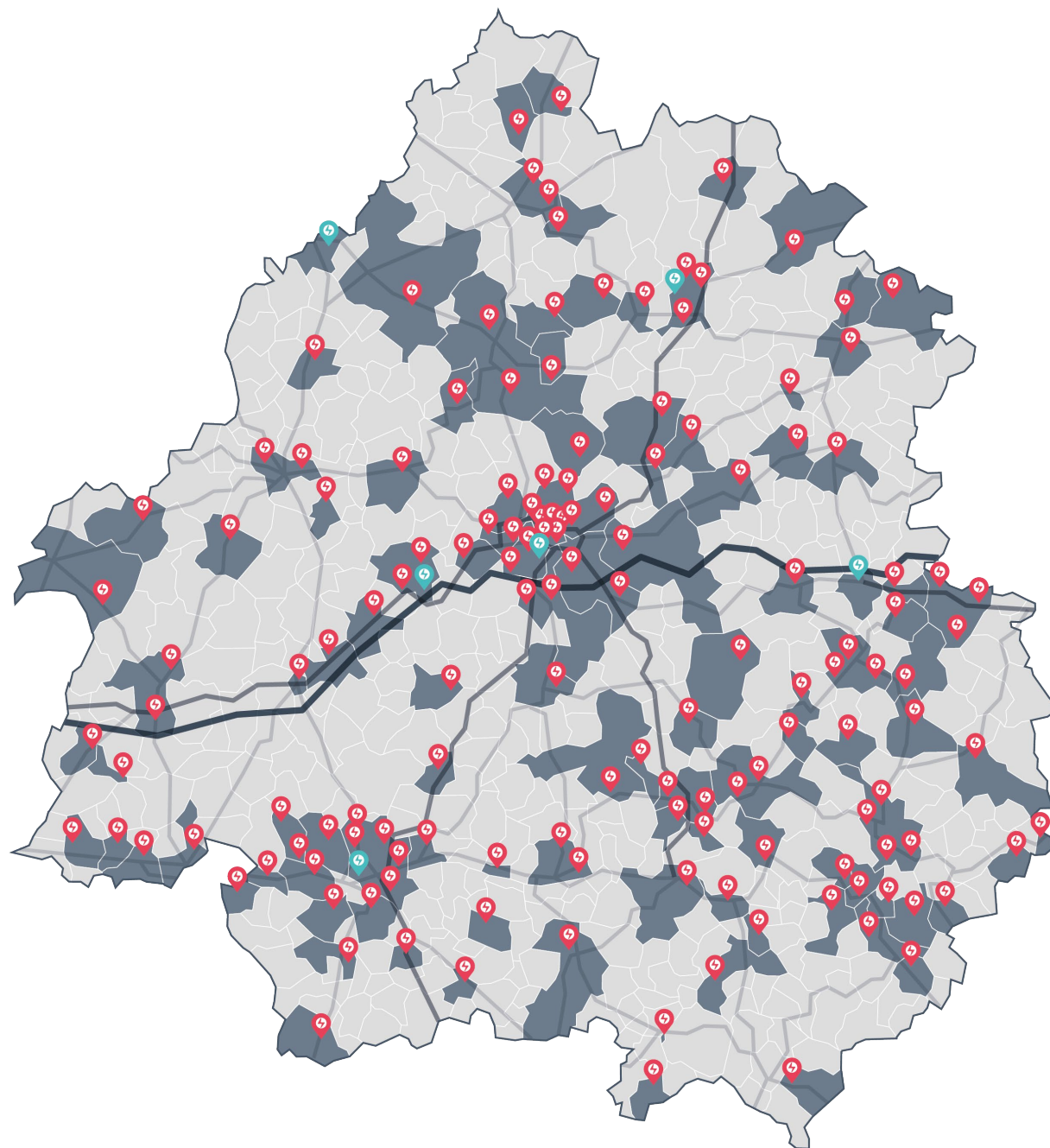
Ce projet réalisé au départ en collaboration avec 5 autres Syndicats d'Energies présents sur la région, réunit aujourd'hui 7 départements. Le but étant de développer un système d'électromobilité compatible d'un territoire à l'autre et de mutualiser l'exploitation de ce nouveau réseau nommé "Mobive".

Aujourd'hui, ce sont 151 bornes de recharge qui sont installées sur 113 communes du département.

Des conventions d'itinérance ont également été signées avec 26 opérateurs de mobilité tels que Chargemap, The New Motion, Kiwhi... Afin de permettre aux autres usagers français et européens la recharge de leur véhicule et de faciliter leurs transactions.

Déploiement du réseau Mobive

Les **bornes dites “normales”** assurent une recharge d'environ **150 km** en **60 min** alors que les **bornes dites “rapides”** implantées sur des axes importants permettent une recharge d'environ **150 km** d'autonomie en moins de **30 min**.



 **Bornes de charge normale**
Puissance 22 kW

 **Bornes de charge rapide**
Puissance 42 kW

Transition énergétique

Missions du SDE 24

A travers son service **Énergies**, labellisé **CEP (Conseil en Energie Partagé)** par l'ADEME, le **SDE 24** accompagne les acteurs publics dans leur politique de transition énergétique.

Ainsi, le Syndicat a mis en place un **ensemble de conseils** pour faciliter la gestion énergétique du **patrimoine public** (bâtiments, équipements). Il accompagne les collectivités dans la réalisation de leurs **diagnostics bâtiments** et finance une partie de leurs études.

De plus, il propose des solutions pour permettre une **optimisation financière des projets** en aidant au montage des dossiers pour la **valorisation des travaux de rénovation** sous forme de CEE (Certificats d'Économies d'Énergie).

Le SDE 24 élabore également les **Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET)** pour le compte des intercommunalités qui en font la demande.

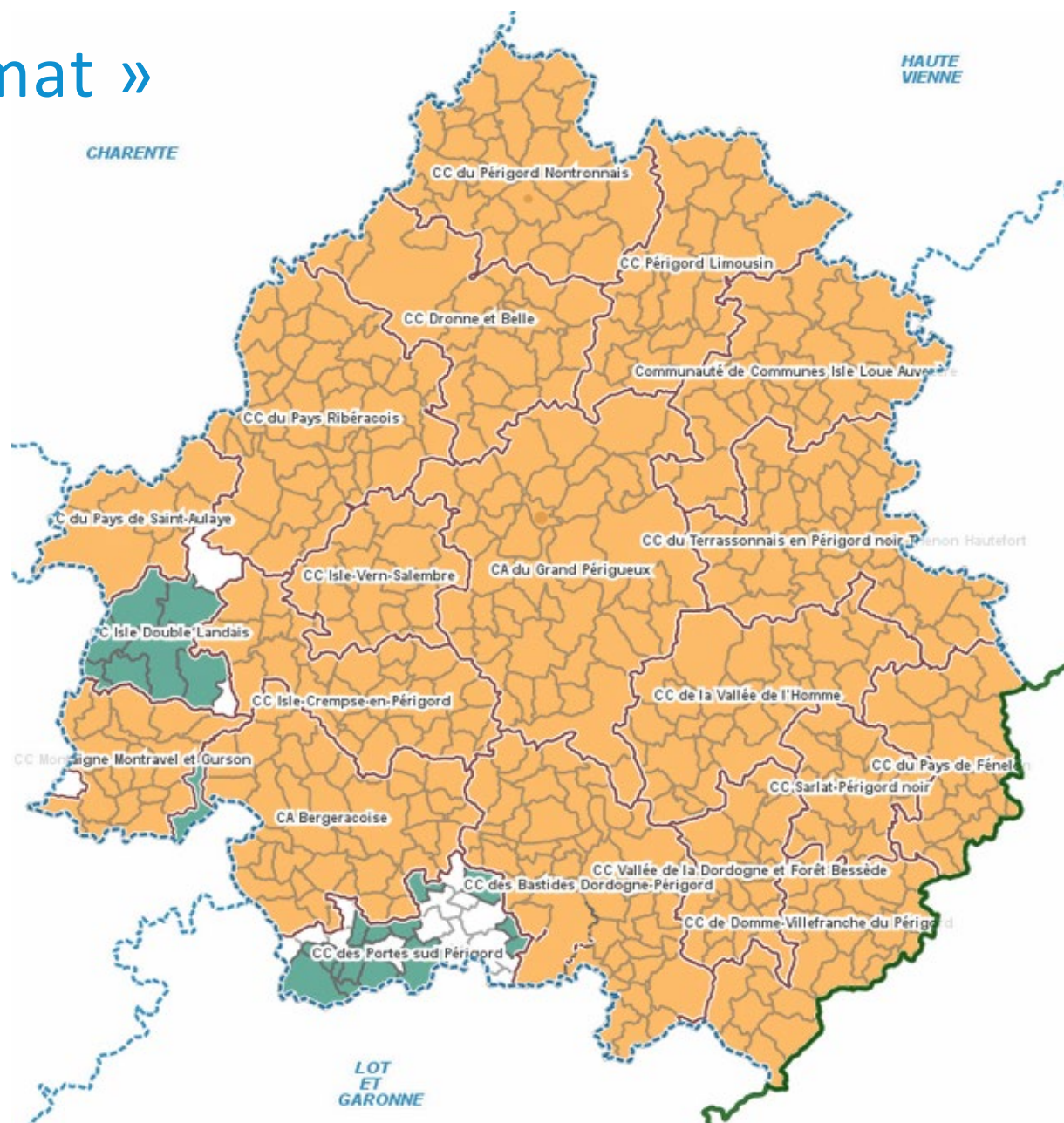
Enfin, il accompagne au mieux les collectivités face aux nouvelles réglementations énergétiques et aux nouvelles organisations du **marché des énergies**, en proposant un **groupement d'achat** d'électricité et de gaz naturel.

Conventions

« Paquet Energie-Climat »

L'accès aux prestations du « Paquet Energie-Climat » se fait soit par adhésion individuelle des communes, soit par convention avec les intercommunalités.

- **18 EPCI signataires / 20**
- **491 communes adhérentes / 505**



SEM 24 Périgord Energies

Participation du SDE 24

Afin de porter de manière opérationnelle ses objectifs de transition énergétique, le SDE 24 a créé dès 2017 la Société d'Economie Mixte (SEM) 24 Périgord Energies. Cette SEM a pour vocation d'investir dans des moyens de production d'énergies renouvelables.

Société de droit privé s'inscrivant dans le champ concurrentiel, Périgord Energies est détenue majoritairement (70%) par le SDE 24, aux côtés du Crédit Agricole Charente-Périgord et de la SAS SERGIES (filiale de la SEM SOREGIES de la Vienne).

La SEM 24 Périgord Energies intervient en particulier dans :

- **le développement du photovoltaïque** : équipement de toitures de bâtiments agricoles et techniques, ombrières de parking, développement de parcs au sol, autoconsommation sur des bâtiments industriels ;
- **des projets de production de biogaz par méthanisation** ;
- **l'étude de projets hydroélectriques.**

Par ses activités, elle contribue activement à relocaliser la production d'énergie en Dordogne et les emplois liés.



Merci de votre attention

Syndicat Départemental d'Énergies
de la Dordogne

📍 7 allées de Tourny - CS 81225
24019 PERIGUEUX cedex

☎ 05 53 06 62 00

✉ accueil@sde24.fr

sde24.fr

